

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT Pas-de-Calais

COMMUNE DE BREBIÈRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre mars à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du vingt-cinq février deux mil vingt et un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents: M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, M. WYCKAERT Michel, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme GUGLIELMI Nadine, Mme PAUCHET Jacqueline, M. BREMARD Lionel, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Melle DEPREZ Alexia, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore.

<u>Étaient absents représentés</u>: Mme DUEZ Céline à M. BREMARD Lionel, M. DEGELDER René à Mme MORENT Sophie et Mme LIENARD Eva à Mme CIESLAK Jocelyne.

Mme MARTEAU Marina a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2020 a été accepté.

Vu la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus, par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021,

Vu les dispositifs liés au fonctionnement des assemblées délibérantes :

- ➡ Réunion à huis clos avec retransmission sur Facebook.
- Le quorum est atteint lorsque le tiers des membres en exercice est présent,
- Les conseillers peuvent être porteurs de deux pouvoirs.

Déroulé de l'ordre du jour :

1- RÉVISION DES TARIFS DES INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

- ACCEPTE la révision des tarifs comme présentée en séance,
- DIT que la mise en application se fera à compter du 1^{er} avril 2021.

2- RÉVISION DES PRIX DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

- ACCEPTE la révision des prix comme présentée en séance,
- DIT que la mise en application se fera à compter du 1^{er} avril 2021.

3- VACATIONS FUNÉRAIRES CONCESSIONS FUNÉRAIRES ET CINÉRAIRES RÉVISION DES PRIX

⊃ Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :

POUR: 24CONTRE: 0ABSTENTIONS: 5

- ACCEPTE la révision des tarifs comme présentée en séance,
- DIT que la mise en application se fera à compter du 1^{er} mai 2021.

4- REMPLACEMENT EN TOUT OU PARTIE DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE, AU TITRE DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE, PAR LE PRODUIT DES IMPÔTS

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

- S'OPPOSE à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.
- DÉCIDE d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune,
- **DEMANDE** au SIDEN-SIAN d'émettre un titre de recettes correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune.

5- ADMISSION EN NON-VALEUR

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

ACCEPTE l'admission en non-valeur de la créance ci-dessus mentionnée, due par le contribuable pour un montant total de 20 €.

6- REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE LOCATION SALLE GEORGES LEFEBVRE

⊃ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser la somme de 95 € au titre de l'acompte de réservation de la salle Georges Lefebvre à Monsieur LEFRANC de Brebières.

7- DÉCLARATION DU LINÉAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE POUR LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2022

⊃ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

- ARRÊTE le linéaire de la voirie communale à 28,072 km,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déclarer cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile se rapportant à la présente décision.

8- DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT SOUSCRIT PAR LA SOCIÉTÉ RÉGIONALE DES CITÉS JARDINS (SRCJ)

♣ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 832 843 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 119148 constitué de 5 lignes de prêt.

9- MODIFICATION DE LA RÉGIE D'AVANCE « MENUES DÉPENSES »

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :

POUR: 24CONTRE: 5ABSTENTION: 0

- ACCEPTE d'inclure la dépense « frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile » à la régie d'avance « menues dépenses »,
- **DIT** que l'indemnisation se fera sur présentation de la facture acquittée et que le remboursement ne peut excéder par heure le montant du SMIC horaire.

10- RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRAT CIVIQUE MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

- DÉCIDE de mettre en place le dispositif de contrat civique au sein de la collectivité,
- **DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

11- LOI SRU – FIXATION DE L'OBJECTIF TRIENNAL 2020-2022

⊃ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

ÉMET un avis favorable pour s'engager à réaliser 44 logements locatifs sociaux sur la période allant de 2020 à 2022.

12- MARCHÉ DES ASSURANCES – GROUPEMENT DE COMMANDES

♣ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

DÉCIDE de mettre en place un groupement de commandes avec le C.C.A.S. dans le cadre de la passation du marché de prestation de service d'assurances.

13- TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES – ANNÉE 2022

Le tirage au sort de 12 jurés a été fait en séance.

Ils constituent la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2022.

14- COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE SIGNATURE D'UNE CONVENTION

• MUTUELLE JUST

♣ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la mutuelle JUST et tout document y afférent.

• MUTUELLE AXA

⊃ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la mutuelle AXA et tout document y afférent.

15- MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

ADOPTE les modifications apportées au règlement intérieur du conseil municipal de la commune de BREBIÈRES.

16- MODIFICATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :

POUR: 24CONTRE: 0ABSTENTIONS: 5

DÉCIDE de fixer les indemnités de fonction des élus de la façon suivante :

- Maire: 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Par adjoint : 18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Par conseiller municipal déléqué : 4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

17- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport présenté par Monsieur le Maire par une délibération spécifique pour l'exercice 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Fait le 11 mars 2021.